



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution de John MacIntyre, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires – 16 avril 2026, Toronto (Ontario)

Bonjour à tous et à toutes. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires 2026 du Groupe Banque TD.

Bonjour à tous, et bienvenue à notre assemblée annuelle.

Je m'appelle John MacIntyre et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque.

Je suis accompagné aujourd'hui par Raymond Chun, président du Groupe et chef de la direction, Simon Fish, premier vice-président à la direction et chef du Service juridique, ainsi que par Tonie Di Girolamo, vice-présidente, cheffe du contentieux adjointe et secrétaire générale. Avec le consentement de l'assemblée, Tonie agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction de la Banque et les membres du conseil d'administration sont présents pour répondre à vos questions, au besoin.

Pat Lee et Megan Rocha, représentantes de la Compagnie Trust TSX, l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutatrices.

L'assemblée est ouverte.

Nous avons envoyé par la poste l'avis de convocation de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires.

Nous avons obtenu la confirmation de cet envoi postal de la part de Broadridge Investor Communication Solutions et de la Compagnie Trust TSX.

Un exemplaire de l'avis envoyé aux actionnaires par la poste ainsi que les autres documents de l'assemblée envoyés aux actionnaires par la poste au moyen du mécanisme de notification et d'accès seront conservés par la secrétaire et annexés au procès-verbal de cette assemblée.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque.

Les procurations que nous avons reçues représentent environ 54 % des près de 1,7 milliard d'actions ordinaires en circulation.

Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Veillez noter que la discussion qui suit pourrait contenir des énoncés prospectifs sur les perspectives et les objectifs de la Banque, ainsi que les stratégies pour les atteindre.

Dans son allocution, Ray parlera de mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (ou les PCGR), des mesures qui sont aussi désignées comme des résultats rajustés.

Des précisions sur les énoncés prospectifs et sur les mesures financières non conformes aux PCGR figurent sur la diapositive affichée dans la salle et dans la webémission, et sont présentées dans l'information financière de la Banque.

Durant l'assemblée, je référerai aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés en tant qu'actionnaires et fondés de pouvoir.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée, exercer leur droit de vote et soumettre leurs questions, peu importe la méthode de participation choisie.

Les instructions sur la façon de procéder, notamment pour poser des questions, figurent dans la circulaire de procuration de cette année.

Cette année, pour que l'expérience des participants qui assistent à l'assemblée virtuellement soit aussi interactive que possible, ils pourront poser des questions et faire des commentaires par la plateforme accessible dans la webémission. Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux gens dans la salle au moyen des casques d'écoute fournis. Ceux qui participent à l'assemblée par la webémission peuvent choisir de l'écouter en français ou en anglais.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir auront la possibilité de poser des questions de vive voix dans la salle, ou de vive voix ou par écrit dans le cadre de la webémission.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée.

Durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir concernant les motions qui sont présentées pendant l'assemblée.

Nous vous demandons de garder toutes les questions d'ordre général pour la période de questions prévue après la partie officielle de l'assemblée.

Nous voulons permettre à tous les actionnaires et les fondés de pouvoir de participer, qu'ils soient ici en personne ou qu'ils écoutent la webémission. Nous répondrons d'abord aux questions des personnes qui se trouvent dans la salle et ensuite à celles des personnes qui écoutent la webémission.

Les personnes assistant à l'assemblée en tant qu'invités ne peuvent pas soumettre de questions.

Dans tous les cas, nous vous demandons aussi d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général.

Votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle.

Pour les personnes dans la salle, une représentante de l'équipe Relations avec les clients de la TD est ici aujourd'hui. Je demanderais à Sara Berro de se lever et de se faire connaître.

Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et nous vous invitons à en discuter avec Sara après l'assemblée, ou nous demanderons à un représentant de Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.

Aux personnes dans la salle : nous vous demandons d'attendre que je vous cède la parole pour intervenir. Nous vous inviterons à vous diriger vers l'un des micros au moment approprié. Avant de poser une question, veuillez dire votre nom et confirmer que vous êtes actionnaire ou fondé de pouvoir.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à lever la main pour qu'un préposé leur apporte un micro.

Nous voulons que tous les actionnaires et les fondés de pouvoir qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire.

Nous vous demandons donc d'être bref (deux minutes) et de vous en tenir aux sujets en discussion afin de permettre à tous de participer.

Nous vous demandons également de poser une seule question à la fois. Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente au micro afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui participent virtuellement peuvent soumettre leurs questions en cliquant sur l'onglet « Questions » de la page de la webémission.

Si la diffusion est en mode plein écran, vous devrez réduire la fenêtre pour accéder à cet onglet.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun.

Nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion en particulier ou si elle est de nature plus générale.

Par exemple, si vous voulez que votre question soit lue avant le vote des actionnaires sur le vote consultatif sur la démarche de la Banque en matière de rémunération de la haute direction, indiquez-le dans votre soumission et nous la lirons au moment voulu.

Si votre question ou remarque est plus générale, nous la lirons durant la période de questions générales, après la partie officielle de l'assemblée.

Nous vous recommandons de soumettre vos questions le plus tôt possible durant l'assemblée pour que nous puissions y répondre au moment opportun.

La fonctionnalité permettant de soumettre des questions en ligne n'est pas offerte aux personnes qui participent à la webémission en tant qu'invités. La secrétaire lira les questions que nous recevrons par la webémission dans la langue dans laquelle elles ont été soumises.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir qui regardent la webémission peuvent aussi poser leurs questions de vive voix en entrant leur numéro de téléphone dans la boîte de texte de la question et en indiquant le sujet de leur question.

Un représentant de la TD appellera ensuite ces personnes pour établir une connexion audio et les placer dans une file d'attente jusqu'au moment opportun.

Vous trouverez d'autres renseignements sur le portail de la webémission.

Pour pouvoir répondre à un maximum de questions différentes, si nous recevons plusieurs questions très semblables à propos d'un même sujet, nous les regrouperons pour y répondre en même temps.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires ont soumis leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée, mais les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent aussi voter durant l'assemblée, et ce, qu'ils y assistent virtuellement ou en personne.

Pour que la confidentialité de votre vote soit préservée, les procurations sont comptabilisées et totalisées par les scrutatrices.

Des renseignements supplémentaires sur la façon de poser une question, la façon de voter, les autres protocoles et procédures en vigueur durant l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour d'aujourd'hui se trouvent à la page de l'assemblée annuelle sur le site Web de la TD et à l'onglet « Documents » de la webémission. Pour les personnes dans la salle, l'ordre du jour se trouve dans le livret qui était sur votre chaise.

Avant d'inviter Ray à s'adresser à l'assemblée, j'aimerais faire quelques commentaires.

Quand je pense à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an dernier, je suis fier de ce que notre Banque a accompli depuis.

Je suis très fier.

Nos secteurs affichent un bon rendement et ont le vent en poupe. La solidité de notre bilan reste un facteur de différenciation important. De plus, notre capitalisation se situe bien au-dessus des exigences réglementaires.

Les activités de redressement du programme de lutte contre le blanchiment d'argent demeurent la priorité absolue du conseil d'administration et de la direction. Bien qu'il s'agisse d'un processus pluriannuel, nous avons réalisé des progrès constants en 2025 et continuons à faire les investissements nécessaires pour respecter nos obligations réglementaires et renforcer la Banque pour l'avenir.

Tout en progressant au cours de cette année importante, nous avons aussi créé une valeur actionnariale substantielle grâce aux rachats d'actions, à une hausse des dividendes et à un rendement financier plus solide.

Nous envisageons l'avenir avec une confiance renouvelée et une stratégie claire, en nous appuyant sur nos atouts afin de créer une valeur durable pour les actionnaires. Ray reviendra sur ce point plus en détail dans un instant.

Chers actionnaires, vous avez confié au conseil d'administration le soin de superviser la TD et d'assurer son succès à long terme. C'est un rôle que nous prenons très au sérieux, et une responsabilité que nous assumons avec rigueur et détermination.

Comme vous le savez, cinq nouveaux administrateurs indépendants, dotés d'une expérience riche et variée, ont intégré notre conseil d'administration en 2025. Ensemble, nous avons efficacement fait valoir notre point de vue auprès de la direction, examiné la stratégie et supervisé les investissements essentiels dans notre environnement de risque et de contrôle.

Dans le cadre de ses fonctions, le conseil d'administration est également très attentif aux besoins à long terme de la Banque. Nous évaluons régulièrement les changements économiques, géopolitiques, climatiques et technologiques qui façonnent notre environnement, y compris l'IA. Nous travaillons en étroite collaboration avec la direction pour comprendre les risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et ceux qui se profilent à l'horizon. Une telle approche oriente notre surveillance et contribue à garantir que la TD reste résiliente face au changement.

Chaque année, le *Globe and Mail* classe les pratiques de gouvernance d'entreprise des plus grandes sociétés cotées en bourse du Canada.

Il évalue un large éventail de critères, incluant l'indépendance et la diversité du conseil

d'administration, la durée du mandat des administrateurs, la composition des comités et la planification de la relève du chef de la direction. J'ai été heureux de constater que la TD était à égalité en tête du classement de 2025.

Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer notre conseil d'administration et notre gouvernance.

Tout au long de 2025, le conseil d'administration a collaboré étroitement avec le nouveau chef de la direction durant sa première année en poste. En peu de temps, Ray a pris des mesures décisives pour renforcer la TD.

L'équipe de direction de votre Banque construit une organisation résiliente et tournée vers l'avenir. Nous investissons dans les capacités et l'innovation nécessaires pour répondre aux besoins de notre clientèle aujourd'hui et pour les années à venir. Les membres de la direction ont accompli un travail remarquable en améliorant le rendement, en motivant les collègues et en élaborant une stratégie claire.

Un excellent travail.

J'invite maintenant Ray à prendre la parole et à vous en dire plus sur nos progrès.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et de l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR

Groupe Banque TD (la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et désigne les résultats établis selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent aux participants de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour de plus amples renseignements, consultez « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du Rapport de gestion 2025, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports trimestriels déposés par la suite.

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2025 ») du rapport annuel 2025 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2026 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2025 et orientation pour 2026 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2026 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « possible » et « potentiel » et de verbes au futur ou au conditionnel, ainsi que d'autres expressions similaires, ou la forme négative ou des variantes de tels termes, mais ces mots ne sont pas les seuls moyens d'indiquer de telles déclarations. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou

spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), les risques opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité, aux processus, aux systèmes, aux données, aux tierces parties, à la fraude, à l'infrastructure et le risque interne et en matière de conduite), les risques de modèle, d'assurance, de liquidité et d'adéquation des fonds propres, le risque juridique et de conformité à la réglementation, le risque de crime financier, les risques d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique (notamment les risques liés aux politiques, au commerce et à l'impôt ainsi que l'incidence potentielle de l'imposition de nouveaux droits de douane ou de droits de douane plus élevés ou de l'imposition de droits de représailles); l'inflation, les taux d'intérêt et la possibilité d'une récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; les risques associés à la capacité de la Banque de satisfaire aux modalités de la résolution globale des enquêtes sur son programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et de conformité à la Bank Secrecy Act (BSA) aux États-Unis; l'incidence de la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque sur les activités, la situation financière et la réputation de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; les risques liés aux données; les risques de modèle; les activités frauduleuses; le risque interne; le risque en matière de conduite; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois et règlements sur la protection des consommateurs, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les variations des taux de

change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; le déclassement, la suspension ou le retrait des notations attribuées par une agence de notation, les conditions du marché et autres facteurs pouvant influencer sur la valeur et le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent.

La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2025, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux sections « Événements importants », « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » ou « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2025 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et à la section « Événements importants », aux rubriques « Principales priorités pour 2026 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2025 et orientation pour 2026 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant).

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.